



BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 46 – Semaine du 14 au 18 novembre 2022

En bref

Tunisie :

- Le taux de chômage se stabilise à 15,3% de la population active au 3^{ème} trimestre de 2022
- Le PIB progresse de 2,9% au 3^{ème} trimestre en glissement annuel, de 0,4% en glissement trimestriel
- Recul de la production industrielle de 1,2% au 3^{ème} trimestre par rapport au trimestre précédent
- Le déficit commercial atteint 21,3 Md TND sur les 10 premiers mois de l'année
- Le gouvernement exclut de l'éligibilité au régime forfaitaire 27 activités dans les zones communales
- Le secteur privé et public cumulent une dette de 6,5 Mds auprès de la CNSS
- L'Union européenne accorde une aide budgétaire de 100 MEUR
- La balance commerciale alimentaire en forte dégradation sur les dix premiers mois de l'année
- Le déficit commercial énergétique augmente de 84% sur le 9 premiers mois de l'année
- Lancement de la plateforme Digital'Act pour soutenir la transformation digitale des PME tunisiennes

Libye :

- Le PNUD et Tatweer lancent un accélérateur de start-up à Tripoli, Benghazi et Sebha
- TotalEnergies accroît sa présence en Libye
- La venue d'une délégation ministérielle tunisienne se traduit entre autre par un projet de zone franche tuniso-libyenne au poste frontalier de Ras Ajdir

LE CHIFFRE À RETENIR

2,9%

Le taux de croissance de la Tunisie au 3^{ème} trimestre 2022 en glissement annuel

Tunisie

- **Le taux de chômage se stabilise à 15,3% de la population active au 3^{ème} trimestre de 2022**

D'après les dernières données de l'institut national statistique (INS), la Tunisie comptait 613 600 chômeurs au 3^{ème} trimestre 2022 (contre 626 100 au 2nd trimestre), soit 15,3% de la population active. Le taux de chômage se stabilise donc par rapport au trimestre précédent (15,3% également) après avoir diminué de 0,8 point de pourcentage en comparaison au 1^{er} trimestre 2021 (16,2%). Selon l'INS, malgré la baisse du nombre de chômeurs, le taux de chômage est resté stable principalement en raison du recul du nombre d'actifs. Le taux de chômage reste néanmoins supérieur au niveau pré-crise sanitaire (15,1% au 1^{er} trimestre 2020) et est particulièrement élevé pour les femmes (20,4%, contre 13,2% pour les hommes) et chez les jeunes (37,8% des 15-24 ans).

- **Le PIB progresse de 2,9% au 3^{ème} trimestre en glissement annuel, de 0,4% en glissement trimestriel**

Selon les dernières données de l'INS, le PIB à prix constants a augmenté de 2,9% entre le 3^{ème} trimestre 2021 et le 3^{ème} trimestre 2022. En glissement trimestriel, le PIB se redresse de 0,4% au 3^{ème} trimestre après avoir reculé de 0,2% au trimestre précédent en dépit d'une conjoncture mondiale difficile et un contexte fortement inflationniste. Le revenu national demeure cependant encore en dessous de son niveau de fin 2019. La croissance au 3^e trimestre est notamment tirée par l'évolution de la valeur ajoutée des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (+8% en glissement trimestriel) ainsi que celui de la santé (+2% en g.t.) et du transport/entreposage (+4% en g.t.). Le secteur agricole se redresse également légèrement (+1,8% après -0,7% au 2^{ème} trimestre). Le secteur extractif (-18,3% pour le secteur minier et -8,2% pour le secteur des hydrocarbures), l'industrie agroalimentaire (-8,6%) et la construction (-0,5%)

restent cependant mal orientés. Par ailleurs la croissance de 2021 a fait l'objet d'une correction à la hausse significative de +3,1% à +4,3% qui résulte essentiellement d'une révision des performances des secteurs de la santé et de l'hôtellerie restauration.

- **Recul de la production industrielle de 1,2% au 3^{ème} trimestre par rapport au trimestre précédent**

L'indice de production industrielle (IPI) du 3^e trimestre a reculé de 1,2% par rapport au trimestre précédent. Il reste cependant supérieur de 2,3% au niveau du 3^{ème} trimestre 2021. Le recul de la production dans l'industrie extractive est particulièrement prononcé (-4,8% en glissement trimestriel, -12,6% sur un an), qu'il s'agisse de l'énergie (-3% en g.t. et -11,4% sur un an) ou des mines (-15,9% en g.t. et -19,9% en g.a.). La production de l'industrie manufacturière stagne par rapport au trimestre précédent (-0,5%) mais progresse de 5,7% sur un an. En particulier, la production agroalimentaire est mal orientée (-4,6% en g.t. et -6,8% en g.a.), contrairement à l'industrie textile (+1,2% en g.t. et +18,1% en g.a.) et l'industrie mécanique et électrique (+0,8% en g.t. et +10,3% en g.a.). A noter que sur le long terme, la production de l'industrie extractive ne représente qu'à peine plus de la moitié de la production de 2010 (IPI de 52,1, indice base 100 en 2010) et l'industrie manufacturière n'est supérieure que de 8% à son niveau de 2010.

- **Le déficit commercial atteint 21,3 Md TND sur les 10 premiers mois de l'année**

Les exportations sur les 10 premiers mois 2022 ont progressé de 24,9% pour atteindre de 47,3 Mds TND et les importations ont progressé de 34% sur la même période pour atteindre 68,6 Mds TND. Par conséquent le déficit sur 10 mois s'est creusé de 8 Md TND en un an, 13,3 Md TND en 2021 à 21,3 Mds TND et le taux de couverture a reculé de 5 points à 68,9%. La croissance des exportations est tirée par les exportations des secteurs de l'énergie (+59,9%), des mines et phosphates (+70,7%), de l'agroalimentaire (+33,9%) et des textiles (+21,6%). La croissance des

importations est notamment tirée par les importations de produits énergétiques (83,6%). Le principal déficit bilatéral reste celui réalisé avec la Chine (7,3 Mds TND) devant la Turquie (3,4 Mds TND), l'Algérie (2,9 Mds TND) la Russie (2,4 Mds TND) et l'Italie (1,9 Mds TND). Les principaux excédents restent dégagés avec la France (3,6 Mds TND), l'Allemagne (2,5 Md TND) et la Libye (1,5 Mds TND).

- **Le gouvernement exclut de l'éligibilité au régime forfaitaire 27 activités dans les zones communales**

Dans un décret publié le 11 novembre, le gouvernement exclut, à compter du 1^{er} janvier 2023, 27 activités industrielles, commerciales et de services exercés par les entreprises dans les zones communales de l'éligibilité au régime forfaitaire qui permet de payer un impôt forfaitaire annuel minimal de 100 à 200 TND pour tout chiffre d'affaire annuel ne dépassant pas 10 000 TND. 8 activités industrielles (transformation de matière plastique, fabrication de béton...), 7 activités de commerce (vente de fruits secs, superettes...), et 12 activités de service (cafés, bureaux de change...) complètent ainsi une première liste de 68 activités déjà exclues par un décret de 2014.

- **Le secteur privé et public cumulent une dette de 6,5 Mds auprès de la CNSS**

Une journée d'information sur l'amnistie sociale pour la déduction des pénalités de retard était organisée le 14 novembre au siège de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA). Au cours d'une conférence, le directeur général de la sécurité sociale Nader Ajabi a déclaré que les dettes cumulées auprès de la CNSS par le secteur privé et public tunisien s'élèvent respectivement à 5 Mds TND et 1,5 Mds TND. Le directeur général de la CNSS Imed Turki a également déclaré que plus de 10.000 entreprises ont bénéficié des dispositions du décret-loi portant remise des pénalités de retard exigées au titre des régimes de sécurité sociale.

- **L'Union européenne accorde une aide budgétaire en don de 100 MEUR**

Le représentant de l'UE en Tunisie Marcus Cornaro et le ministre de l'Économie et de la Planification Samir Saïed ont signé lundi 14 novembre un programme d'aide de 100 MEUR au profit de la Tunisie. Ce programme, adopté par l'Union européenne dans le contexte de la pandémie de Covid-19 en Tunisie, vise à appuyer les efforts de relance économique et de versement d'aides sociales aux citoyens et aux entreprises les plus vulnérables. Il s'inscrit dans le cadre des réformes agréées par la Tunisie avec le Fonds Monétaire International (FMI) en vue d'un prochain programme. La signature ouvre la voie à un premier décaissement immédiat de 40 MEUR

- **La balance commerciale alimentaire en forte dégradation sur les dix premiers mois de l'année**

[D'après l'Observatoire National de l'Agriculture \(ONAGRI\)](#), le déficit de la balance commerciale alimentaire sur 10 mois a progressé de 65%, de 1,7 Md TND (517 M EUR) en 2021 à 2,8 Md TND (855 M EUR) au cours des dix premiers mois de 2022. En valeur, les importations ont enregistré une hausse plus importante (+41,9%) que celle des exportations (+30,8%). Le creusement du déficit observé est principalement le résultat de l'accroissement des importations céréalières (+42,7%), du sucre (+125,8%) et des huiles végétales (+118%) et de la diminution des exportations d'agrumes (-25%). Ceci étant, au cours de la période susmentionnée, les exportations d'huile d'olive (+4,6%), des produits de la pêche (+12,5%) et de tomates (+12,6%) ont augmenté sur la période. Les prix à l'exportation ont connu des évolutions très différentes : ceux de l'huile d'olive et des agrumes ont respectivement augmenté de 33,2% et 12,7%, tandis que ceux des tomates n'ont augmenté que de 0,7% et que ceux des dattes ont reculé de 3,6%. Par ailleurs, sous l'effet du conflit russo-ukrainien, les prix à l'importation des produits céréalières ont connu une hausse de 85,2% pour le blé dur, 57,5% pour le blé tendre, 58,9% pour l'orge et de

42,1% pour le maïs entre septembre 2021 et 2022. Le taux de couverture alimentaire est passé, dans le même temps, de 67,3% à 62%.

- **Le déficit commercial énergétique augmente de 84% sur les 9 premiers mois de l'année**

D'après [l'Observatoire National de l'Énergie et des Mines](#) (ONEM), le déficit de la balance commerciale énergétique est passé de 3,83 Mds TND (soit 1,16 Md EUR) à la fin du mois de septembre 2021 à 7,05 Mds TND (soit 2,14 Mds EUR) à la fin du mois de septembre 2022, soit une augmentation de 84%. Cette dégradation est la conséquence d'un accroissement des importations (+77% à 10,3 Mds TND) insuffisamment compensé par la hausse des exportations (+66% à 3,88 Mds TND). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions : la dégradation du taux de change (dépréciation de 11 % du TND par rapport à l'USD entre fin septembre 2021 et fin septembre 2022), par la hausse du cours du baril de Brent (+56% sur la période) et par l'accroissement du prix du gaz algérien (+93% sur la période).

Dans le même temps, le taux d'indépendance énergétique a été ramené de 53% à 49%, principalement sous l'effet d'une réduction de la production nationale d'hydrocarbures. En effet, la production nationale de pétrole brut a atteint 1,25 millions de tonnes à la fin du mois de septembre 2022, en baisse de 13% par rapport à la même période de l'année précédente. La production quotidienne moyenne de barils de pétrole a ainsi été ramenée de 40 400 à 35 500 dans le même temps. L'apport des champs pétroliers « Halk el Manzel » et « Sidi Marzoug » qui sont entrés en production en 2021 reste insuffisant pour compenser la baisse de la production enregistrée dans plusieurs champs, dont « Baraka » (-65%), « Adam » (-22%) et « Hasdrubal » (-17%). D'autres champs ont enregistré, *a contrario*, une amélioration de production à savoir « Gherib » (+111%) et « Franig » (+16%).

- **Lancement de la plateforme Digital'Act pour soutenir la transformation digitale des PME tunisiennes**

La plateforme DV2 (« Digital2Value ») a lancé, avec l'appui de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), le programme Digital'Act qui vise à accompagner près de 10 000 entreprises tunisiennes dans le développement de leur maturité numérique. Digital2Value permet aux entreprises qui souhaitent bénéficier de cette aide de recevoir un audit personnalisé sur les différents piliers de leur activité parmi lesquels sont comptés la gestion de la relation client, la gestion des données, les choix technologiques, les partenariats, les processus de production, la culture d'entreprise, la valeur ajoutée et l'innovation.

Libye

- **La venue d'une délégation ministérielle tunisienne se traduit entre autre par un projet de zone franche tuniso-libyenne au poste frontalier de Ras Ajdir**

Une délégation tunisienne composée des ministres de l'Industrie et de l'Energie, Neïla Nouira Gongi, du Transport, Rabii Majidi et du Commerce, Fadhila Rebhi Ben Hamza et de la PDG de la STIR, Fekhta Mehouchi, s'est rendue ce mercredi 16 novembre 2022, à Tripoli. Par la suite, le gouvernement d'unité nationale a indiqué dans un communiqué que le ministre de l'économie et du commerce du GUN, Mohamed al-Hawij, avait signé un protocole d'accord avec la ministre tunisienne du commerce Fadila Ben Hamza impliquant la création d'une zone franche commune au passage de Ras Jadir. L'accord prévoit également la levée des restrictions sur la circulation des citoyens entre les deux pays en plus de la coopération et des échanges commerciaux, et la facilitation des procédures d'entrée des marchandises d'origine étrangère en Libye à travers les ports tunisiens. La Tunisie et la Libye ont également convenu d'inaugurer, d'ici la fin de l'année, une ligne maritime de transport de voyageurs et de marchandises entre les ports tunisiens et libyens. Un mémorandum d'entente de coopération scientifique et technique a été également signé dans le domaine de la météorologie et du climat

- **Le PNUD et Tatweer lancent un accélérateur de start-up à Tripoli, Benghazi et Sebha**

L'initiative portée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'agence de promotion économique Tatweer Research vise à lancer un accélérateur de création d'entreprises dans le but de soutenir les projets d'entreprises innovantes, d'établir de nouveaux liens commerciaux, d'identifier de nouveaux marchés et d'accroître l'accès aux capitaux en Libye. S'inscrivant dans le cadre du

programme local de consolidation de la paix et de résilience du PNUD et allant de pair avec la résolution prise par le Ministère de l'Administration locale de multiplier la création d'incubateurs d'entreprises au niveau local ce projet vise ainsi également à renforcer les capacités institutionnelles du pays. Cette nouvelle initiative est issue du constat du potentiel économique inexploité que représente la jeunesse qui constitue une partie significative de la population libyenne.

- **TotalEnergies accroît sa présence en Libye**

Le 15 novembre 2022, TotalEnergies a finalisé l'acquisition conjointe avec ConocoPhillips de la participation de 8,16% détenue par Hess dans les concessions de Waha en Libye. Suite à cette transaction, la participation de TotalEnergies dans ces concessions est portée de 16,33% à 20,41%.

Selon le communiqué de presse de l'entreprise française, « cette acquisition reflète l'engagement de TotalEnergies à soutenir la NOC dans ses efforts pour rétablir et augmenter la production pétrolière du pays tout en réduisant le torchage du gaz afin d'alimenter davantage les centrales électriques et ainsi fournir plus d'électricité ». Toujours selon les informations de ce communiqué, TotalEnergies et la NOC étudient actuellement le développement de projets solaires dédiés à l'alimentation en électricité des sites de Waha.

En parallèle, TotalEnergies a finalisé la localisation et les conditions commerciales avec la GECOL en vue de lancer un projet de ferme solaire de 500 MWc (Mégawatt-crête) au sud de Misrata afin d'accroître l'approvisionnement en électricité du pays.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique de Tunisie et de Libye
Rédacteurs : Adil Rais, Hugo Mahut, Chloé Koskas

Pour s'abonner :

adil.rais@dgtresor.gouv.fr

Crédits photo :

©Chloé Stutzmann

Retrouvez les brèves sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TN>